

bout d'une galerie, beaux et grands greniers bien percés au troisième étage, pouvant tenir au moins 3,000 bichets de bon blé.

Les deux cours sont défendues par de hautes murailles, six tours carrées, régulièrement posées et d'égale structure, couvertes à la française, sans compter celle du portail, qui fait la septième.

On aborde au château par deux grandes allées de tilleuls et deux grandes portes, l'une au matin, l'autre au soir; tout ledit lieu est entouré de quantité de bois taillis et de haute futaie de chênes, aussi beaux qu'il y en ait à 50 lieues à la ronde.

Dépendent du château une rente en directe d'environ 800 à 900 livres, diverses prairies attachées au château et rendant par communes années 170 à 200 chars de 4 bœufs de gros foin de réserve, sans compter les seconds foins.

Dépendent de ladite terre trois autres dîmes appelées de Valcolon, des Sauvages et de Sanière.

Le revenu de la terre de Rochefort était alors de 6,340 livres, ainsi décomposé : domaine de Rochefort, 300 livres ; Montchervet, 450 ; la Croze, 450 ; l'Adverniet, 300 ; Violey, 300 ; le Cluzel, 300 ; le Féchet, 300 ; Chez Guerre, 180 ; Goujard et le moulin, 200 ; la Pierre et le Rix, 200 ; dîme de Valcolon 900 ; dîme de Sanière, 300 ; dîme des Sauvages, 500 ; rente de Rochefort, 800 ; taillis, 150 ; prés de réserve, 800 livres.

Le 23 décembre 1685, M^{re} Hugues de Pomey, chevalier, seigneur de Rochefort, Montchervet, les Sauvages, la Forest et Rancé, afferma à sieur Pierre de l'Espinasse, demeurant à Amplepuis, et à demoiselle Marguerite de Pomey, sa femme, la terre et seigneurie de Rochefort et les Sauvages, fief de Montchervet, consistant en châteaux de Rochefort et Montchervet, droits de chasse et pêche pour lui tant seulement et neuf domaines, Rochefort, Montchervet, la Croze, le Cluzel, la Crozette, Guerre, le Féchet, Violey et l'Advergnet, le Moulin de Goujard, les